

DECISION

concernant l'infructuosité du marché de
fourniture des pièces et accessoires pour
les infrastructures des lignes aériennes de
contact des trolleybus du réseau de
transport en commun de Limoges Métropole
(en 4 lots)

N° 26337

LE PRESIDENT DE LIMOGES METROPOLE

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 5211-2 et L 5211-10,

VU la délibération n°4.3 du conseil communautaire du 27 juin 2024 relative à la délégation d'attributions du conseil communautaire au Président,

VU la délibération n° 3.4 du conseil communautaire en date du 21 décembre 2023 relative à la planification 2024 des achats ;

VU le Code de la commande publique du 1er avril 2019 et notamment ses articles L.2152-2 et R.2152-2 ;

CONSIDÉRANT qu'une consultation en 4 lots, ayant pour objet *la fourniture de pièces et des accessoires pour les infrastructures des lignes aériennes de contact des Trolleybus du réseau de transport en commun de Limoges Métropole* a été lancée, par voie de publicité, le 28/11/2024, la date limite de remise des offres étant fixée au 10/01/2025 ;

CONSIDÉRANT que les trois offres reçues pour les lots n° 1, 2 et 4 ont été jugées irrégulières au motif d'offres incomplètes ; l'acte d'engagement, le bordereau des prix unitaires et le mémoire technique n'ayant pas été déposés ;

CONSIDÉRANT qu'aucune offre n'a été reçue pour le lot n° 3 ;

CONSIDÉRANT que les articles R.2185-1 et R2185.2 du Code de la commande publique permettent à un établissement public de ne pas donner suite à une procédure pour un motif légitime, qui en l'espèce, tient, pour les lots n° 1, 2 et 4 à la présentation d'offres irrégulières et pour le lot n°3 à une absence d'offres,

DECIDE

La procédure n°2024-F211 relative à « *la fourniture de pièces et des accessoires pour les infrastructures des lignes aériennes de contact des Trolleybus du réseau de transport en commun de Limoges Métropole* », allotie de la manière suivante :

Lot 1 => Fil de contact des trolleybus 107mm²

Lot 2 => appareils de ligne et dispositifs

Lot 3 => attache et transversaux

Lot 4 => site d'emperchage

est déclarée sans suite pour infructuosité.

Fait à Limoges,

Publié le vendredi 28 mars 2025